



SESSION 2022

---

**CAPLP ET CAFEP**  
CONCOURS EXTERNE

Section  
**SCIENCES ET TECHNIQUES**  
**MÉDICO-SOCIALES**

**ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE**

Durée : 5 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il lui est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB :** *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

**Tournez la page S.V.P.**

A

## Le soutien à la parentalité

---

« Ces dernières décennies, les structures familiales ont rapidement évolué : un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, constituée dans 82% des cas d'une mère avec un ou des enfants et plus fortement exposée à la précarité que les autres types de famille ; un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée. [...]

Le pilotage national de la stratégie de soutien à la parentalité est une occasion que nous devons saisir pour faire de l'accompagnement des parents un levier plus efficace au service de toutes les politiques de prévention ; la participation active de tous les ministères et toutes les institutions concernées sera une condition essentielle de notre succès collectif. »

Extrait de : Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018 - 2022

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/> - publié le 18/10/2019

A partir du dossier documentaire et de vos connaissances :

1 - Présenter la politique de soutien à la parentalité et expliquer en quoi les mesures liées à cette politique peuvent apporter des réponses aux besoins des familles vulnérables.

2 - Dans la perspective d'un enseignement en Certificat d'Aptitude Professionnelle « Accompagnant Educatif Petite Enfance », concevoir une séquence pédagogique permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits de référentiel fournis en annexe 1.

Argumenter les choix pédagogiques, en précisant notamment :

- le contexte et la situation professionnels retenus ;
- le nombre et le titre des séances ;
- les objectifs visés ;
- les activités proposées au élèves (modalités, supports...) ;
- les modalités d'évaluation envisagées.

Pour une séance, au moins, sont attendus les consignes données aux élèves, les productions à réaliser et la trace écrite.

## Dossier documentaire :

- Annexe 1 :** **Extrait du référentiel du Certificat d’Aptitude Professionnelle « Accompagnant Educatif Petite Enfance »**  
Source : Ministère de l’Education Nationale, Arrêté du 22 février 2017  
Date de publication : B.O. du 13 avril 2017
- Annexe 2 :** **Tableau de l’économie française Ménage – Famille**  
Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277630?sommaire=4318291>  
Date de publication : le 27 février 2020
- Annexe 3 :** **Le concept de parentalité**  
**Document n°1 : La « parentalité », un mot nouveau pour une famille nouvelle**  
Source : Guide des bonnes pratiques de soutien à la parentalité, Fnars  
<https://www.federationsolidarite.org/>  
Date de consultation : 16/10/2020  
**Document n°2 : Eléments constitutifs du soutien à la parentalité**  
Source : Stratégie nationale du soutien à la parentalité (2018-2022)
- Annexe 4 :** **Les dispositifs de soutien à la parentalité**  
Source : Programme de qualité et d’efficacité « famille »  
Projet de loi de finance de la sécurité sociale 2020
- Annexe 5 :** **Vulnérabilité, précarité, insécurité**  
Source : Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants, constats et propositions du Haut conseil de la famille, de l’enfance et de l’âge  
<https://www.strategie.gouv.fr/>  
Date de consultation : 16/10/2020
- Annexe 6 :** **Les politiques publiques ne sont pas inactives**  
Source : Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants, constats et propositions du Haut conseil de la famille, de l’enfance et de l’âge  
<https://www.strategie.gouv.fr/>  
Date de consultation : 16/10/2020
- Annexe 7 :** **Favoriser l’accès aux modes d’accueil des familles**  
Source : Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants, constats et propositions du Haut conseil de la famille, de l’enfance et de l’âge  
<https://www.strategie.gouv.fr/>  
Date de consultation : 16/10/2020
- Annexe 8 :** **La charte nationale pour l’accueil du jeune enfant**  
Source : Ministère des solidarités et de la santé  
<https://solidarite-sante.gouv.fr>  
Date de consultation : 16/10/2020
- Annexe 9 :** **Affiche du lieu d’accueil enfant- parents TRETTS (13)**  
Source : <https://www.trets.fr/vivre-trets/jeunesse/petite-enfance-0-3-ans/plaquette-laep-2018/>  
Date de consultation : 13/10/2021
- Annexe 10 :** **Présentation du projet éducatif de la Crèche de Boissy L’Aillerie (95)**  
Source : <https://www.crechelelapinblanc.fr/notre-projet-educatif/>  
Date de consultation : 16/10/2020

### **INFORMATION AUX CANDIDATS**

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.  
Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours  
EFE

Section/option  
7300J

Epreuve  
102

Matière  
9312

► **Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :**

Concours  
EFF

Section/option  
7300J

Epreuve  
102

Matière  
9312

## Annexe 1 : Extrait du référentiel du CAP AEPE

## T1. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte

➤ Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel		Savoirs associés	
Performances attendues	Critères d'évaluation	Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>➤ Identifier et respecter ses obligations réglementaires et contractuelles</p> <p>Intervenir en respectant les limites de ses compétences</p> <p>Identifier les personnes et les lieux ressources</p> <p>Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques professionnels</p>	<p>Présentation du rôle des différents membres de l'établissement, du service, de l'équipe</p> <p>Identification des ressources et des contraintes du cadre de l'intervention, dont celles relatives aux risques professionnels, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action</p> <p>Recueil d'informations dans le respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels</p> <p>Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées</p> <p>Vérification de la fiabilité des sources d'information</p> <p>Repérage des enjeux de la prévention</p> <p>Identification des acteurs de la prévention</p>	<p>Le rôle de l'Etat dans le secteur de la famille et de l'enfance</p> <p>Les services territoriaux dans le secteur de la famille et de l'enfance</p> <p>Cadre juridique de l'enfant et de la famille</p> <p>L'école maternelle, les structures d'accueil du jeune enfant, les modes d'accueil, les lieux ressources</p> <p>Les rôles et missions des personnels, positions hiérarchique et fonctionnelle</p> <p>Le cadre réglementaire : chartes, lois, règlements</p> <p>Les différents projets : projets d'établissement, de service, éducatif...</p> <p>Législation en faveur des personnes handicapées : notion d'inclusion, acteurs participant à la prise en charge de l'enfant en situation de handicap</p> <p>Les enjeux de la prévention</p> <p>Les acteurs de la prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire l'organisation et énoncer les missions des institutions qui régissent le secteur de l'enfance, tels que la PMI, l'ASE, l'enseignement,</li> <li>• Définir les notions essentielles de droit relatives au domaine de l'enfance, comme les différentes formes d'union, la filiation l'autorité parentale, la protection de l'enfance</li> <li>• Pour une situation donnée, relever le rôle des différents acteurs (structures et professionnels)</li> <li>• Illustrer par des exemples la prise en compte des cinq dimensions du développement du jeune enfant dans l'intervention au quotidien des professionnels</li> <li>• Présenter le fonctionnement réglementaire d'une structure d'accueil du jeune enfant dans une situation donnée</li> <li>• Présenter la notion d'inclusion</li> <li>• Énoncer les acteurs qui participent à la prise en charge de l'enfant en situation de handicap</li> <li>• Identifier les principaux éléments de la législation du travail applicable au titulaire du CAP AEPE</li> <li>• Identifier les enjeux humains, économiques et sociétaux</li> <li>• Identifier les acteurs de la prévention et leur rôle</li> </ul>

## T2. Adopter une posture professionnelle adaptée

➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention

Performances attendues	Critères d'évaluation	Connaissances	Savoirs associés	Indicateurs d'évaluation
Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille  Respecter les règles professionnelles applicables au contexte	Absence de jugement  Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	<p>Les droits de l'enfant</p> <p>Notion d'évolution sociologique de la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rôle des parents ;</li> <li>- différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ;</li> <li>- vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap)</li> </ul> <p>Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants</p> <p>Principe de laïcité</p> <p>Notions et repères d'éthique et de déontologie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé,</li> <li>• Les valeurs, les normes et les règles professionnelles</li> </ul> <p>Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)</p>	<p>Présentation des principes relatifs aux droits de l'enfant</p> <p>Dans une situation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants</li> <li>• appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé</li> <li>• appliquer les obligations liées à sa fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée,</li> <li>• en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Présentation des principes relatifs aux droits de l'enfant</p> <p>Dans une situation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants</li> <li>• appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé</li> <li>• appliquer les obligations liées à sa fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée,</li> <li>• en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)</li> </ul> </li> </ul>

## T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

- Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil

Performances attendues		Critères d'évaluation	Savoirs associés	Indicateurs d'évaluation
<p>Créer une situation d'échange avec la famille</p> <p>Favoriser le dialogue, l'expression, la coopération de la famille</p> <p>Favoriser les échanges entre les familles</p> <p>Adopter une attitude bienveillante, rassurante et respectueuse de la famille</p>	<p>Respect des règles déontologiques</p> <p>Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation</p>	<p>Les situations de communication entre les familles et les professionnels</p>	<p>Dans une situation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser la variété des situations de communication</li> <li>• expliciter les fonctions de la communication</li> <li>• repérer les facteurs qui influencent la communication entre les personnes (facteurs favorisants, freins)</li> <li>• proposer des attitudes adaptées face à une situation de communication orale difficile</li> </ul>	

- Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

Performances attendues		Critères d'évaluation	Savoirs associés	Indicateurs d'évaluation
<p>Discerner les informations à transmettre</p> <p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses interventions</p> <p>Participer à une réunion de travail</p>	<p>Respect des règles déontologiques</p> <p>Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe</p> <p>Utilisation appropriée d'outils de communication</p> <p>Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels</p> <p>Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer</p>	<p>Connaissances</p> <p>Les formes de communication et les outils de communication professionnelle</p>	<p>Enoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : collègues, supérieurs hiérarchiques...</p> <p>Dans une situation donnée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier la diversité des formes de communication (écrite, orale, visuelle)</li> <li>• utiliser les outils de communication usuels</li> </ul>	

## Annexe 2 : Tableau de l'économie française Ménage – Famille

### Ménages selon la structure familiale

	1999		2006		2011		2016	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
<b>Ménage composé uniquement</b>								
d'un homme seul	3 022,8	12,4	3 595,7	13,5	4 032,2	14,4	4 496,4	15,4
d'une femme seule	4 468,9	18,4	5 171,9	19,4	5 529,5	19,7	5 957,8	20,4
d'un couple sans enfant	5 965,7	24,5	6 878,7	25,8	7 250,4	25,9	7 447,8	25,5
d'un couple avec enfant(s)	7 688,9	31,6	7 486,8	28,0	7 435,6	26,5	7 394,8	25,3
<i>dont avec enfant(s) mineur(s)</i>	6 075,7	25,0	6 070,3	22,7	6 065,1	21,6	6 005,7	20,5
d'une famille monoparentale	1 840,3	7,6	2 113,4	7,9	2 345,2	8,4	2 640,0	9,0
<i>dont avec enfant(s) mineur(s)</i>	1 102,6	4,5	1 367,7	5,1	1 523,3	5,4	1 671,5	5,7
<b>Ménages complexes</b>	1 345,7	5,5	1 449,1	5,4	1 448,5	5,2	1 299,2	4,4
<i>dont avec enfant(s) mineur(s)</i>	422,5	1,7	353,8	1,3	365,8	1,3	332,9	1,1
<b>Total</b>	<b>24 332,3</b>	<b>100,0</b>	<b>26 695,5</b>	<b>100,0</b>	<b>28 041,4</b>	<b>100,0</b>	<b>29 235,9</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages. Note : les « enfants » sont pris en compte sans limite d'âge ; les enfants mineurs sont ceux de 0 à 17 ans, en âge révolu, c'est-à-dire n'ayant pas atteint leur 18<sup>e</sup> anniversaire.

Source : Insee, RP 1999 à RP 2016 exploitations complémentaires.

### Structure des familles avec enfants mineurs

	2011		2016	
	en milliers	en %	en milliers	en %
Couples avec enfant(s)	6 253,6	78,4	6 176,6	76,9
Familles monoparentales	1 721,1	21,6	1 855,6	23,1
Femmes seules avec enfant(s)	1 460,1	18,3	1 553,2	19,3
Hommes seuls avec enfant(s)	261,0	3,3	302,5	3,8
<b>Total</b>	<b>7 974,7</b>	<b>100,0</b>	<b>8 032,3</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP 2011 et RP 2016 exploitations complémentaires.

### Familles selon le nombre d'enfants mineurs

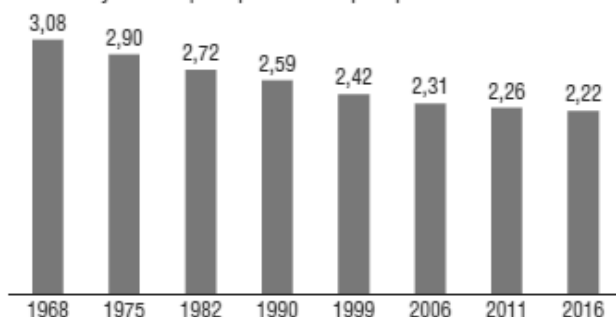
	2011		2016	
	en milliers	en %	en milliers	en %
1 enfant	3 602,8	45,2	3 599,0	44,8
2 enfants	3 056,9	38,3	3 105,7	38,7
3 enfants	1 020,5	12,8	1 018,8	12,7
4 enfants ou plus	294,5	3,7	308,8	3,8
<b>Total</b>	<b>7 974,7</b>	<b>100,0</b>	<b>8 032,3</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP 2011 et RP 2016 exploitations complémentaires.

### Taille des ménages

nombre moyen d'occupants par résidence principale



Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Source : Insee, RP 1968 sondage au 1/4 – RP 1975 sondage au 1/5 – RP 1982 sondage au 1/4 – RP 1990 dépouillement exhaustif – RP 1999 à RP 2016 exploitations principales.



## **Annexe 3 : Le concept de parentalité**

### **Document n°1 :**

#### **La « parentalité », un mot nouveau pour une famille nouvelle**

La famille a beaucoup évolué au cours des trente dernières années. Des changements multiples ont eu lieu (foyer monoparental, foyer recomposé, procréation médicalement assistée, évolution juridique et nouveaux droits ...). Les professionnels travaillant avec les familles ont été de plus en plus confrontés à traiter des situations dans lesquelles les personnes reçues avaient la responsabilité d'un enfant sans en être forcément le père ou la mère. Face au développement de ces nouvelles configurations familiales, les professionnels ont dû trouver un terme qui puisse être un dénominateur commun à toutes ces différentes situations et qui puisse être utilisé par les intervenants des différents champs social, juridique, médical et psychologique. Le terme générique de parentalité est ainsi entré dans le langage courant, visant à englober l'ensemble des problématiques rencontrées dans l'accès et l'exercice de la fonction parentale. Ce terme s'est vite révélé commode et a entraîné dans son sillage l'apparition d'une terminologie dérivée (monoparentalité, coparentalité, beau-parentalité ...).

La parentalité désigne de façon très large la fonction « d'être parent ». Dans cette expression, le terme « parent » désigne non seulement les géniteurs biologiques, mais de façon plus large tout adulte ayant la responsabilité d'élever un enfant (une famille d'accueil, un beau-père, une famille adoptante, un oncle ayant la charge d'un enfant). Ce concept permet d'agrèger des pratiques multiples et très différentes en incluant tout un ensemble de dimensions associées telles que la responsabilité sociale et juridique, les relations affectives, le fonctionnement psychique et les pratiques éducatives.

### **Document n°2 :**

#### **Éléments constitutifs du soutien à la parentalité**

Les éléments constitutifs du soutien à la parentalité sont les suivants :

##### **Principes fondamentaux**

- La reconnaissance du parent, comme premier éducateur de l'enfant ;
- Universalisme : les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents ;
- Ouverture à la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi ; prise en compte du principe d'égalité homme/femme dans l'exercice de la parentalité ; respect des places, statuts, et rôles de chacun : parents, professionnels, bénévoles.

## Annexe 4 : Les dispositifs de soutien à la parentalité

C'est la stratégie nationale de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent » qui définit les objectifs et principes d'action de cette politique publique pour la période 2018-2022. Elle s'adresse à tous les parents, quel que soit l'âge de leurs enfants et leur composition familiale. La contribution de la branche famille à cette stratégie passe par le soutien (notamment financier) de cinq dispositifs : les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les réseaux d'écoute et d'appui aux parents (REAAP), la médiation familiale, les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) et les espaces rencontres (ER). La COG (convention d'objectifs et de gestion) signée entre l'Etat et la CNAF pour 2018-2022 prévoit une augmentation significative des moyens consacrés à ces actions (+32,3 M€) qui devraient s'élever à 128 M€ en 2022.

[...]

La branche famille soutient d'autres dispositifs qui accompagnent les parents dans leur rôle : l'action des centres sociaux en direction des familles, les services d'aide à domicile intervenant auprès des familles dans le cadre de l'action sociale et les aides aux vacances familiales. Enfin, le soutien à la parentalité s'exerce aussi à travers d'autres politiques publiques (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, politique de la ville, éducation nationale, politique de santé publique...) et fait intervenir d'autres acteurs et financeurs. Les schémas départementaux des services aux familles (Sdsf) ont été mis en place afin de coordonner, entre autres, les actions des acteurs du soutien à la parentalité sur un territoire.

[...]

*Source : Projet de loi de finance de la sécurité sociale 2020*

<b>Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité</b>	Le CLAS est un dispositif partenarial, qui propose aux enfants et aux jeunes hors temps scolaire, un appui et des ressources pour favoriser leur réussite à l'école, en partenariat avec l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants. Ces actions sont systématiquement mises en œuvre en lien avec les parents.
<b>Les réseaux d'écoute et d'appui aux parents</b>	Le REAAP vise à organiser la mise en réseau des opérateurs (institutions, associations...) qui participent à l'appui de la fonction parentale en proposant des actions ou activités conçues et conduites pour, par et avec les parents. Il s'adresse à toutes les familles et à tous les bénévoles et professionnels associatifs ou institutionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants. Les actions sont diverses : groupes de paroles, ateliers parents-enfants, sorties culturelles ou de loisirs, conférences débats...
<b>La médiation familiale</b>	La médiation familiale a pour objectif la préservation d'un lien familial lorsqu'un événement ou une situation l'ont fragilisé tels les divorces, les séparations, la recomposition familiale, les conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits-enfants, ainsi que ceux entre les jeunes adultes et leurs parents. En proposant un temps d'écoute et d'échanges, la médiation familiale cherche à restaurer la communication et à aider les membres d'une même famille à trouver conjointement des solutions au conflit, avec l'aide d'un tiers qualifié : le médiateur familial. Pour garantir la qualité de ces rencontres, la médiation a lieu dans un espace neutre.
<b>Les lieux d'accueil enfants parents</b>	Un Laep est un espace d'accueil de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent, qui se base sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité. Cette structure est conçue comme un espace de jeux libre pour les enfants et un espace de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés, par des accueillants formés à l'écoute et la participation des familles. Fin 2015, 1 423 Laep sont implantés en France. Dans ces structures et 360 038 heures d'accueil sont réalisées.
<b>Les espaces rencontre</b>	Un espace de rencontre est un lieu d'accès aux droits, tiers, transitoire et autonome permettant dans l'intérêt de l'enfant l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.

*Source : document de l'auteur*

## **Annexe 5 : Vulnérabilité, précarité, insécurité**

Si l'on cherche à dépasser les dimensions économiques ou sociales, une approche en termes de vulnérabilité des familles peut également être mobilisée : « on sait combien la précarité sociale engendre quasi-mécaniquement la fragilisation sanitaire via la malnutrition, les difficultés d'accès aux soins, le logement dégradé et les conséquences psychiques des difficultés quotidiennes. En ce sens, la substitution de la notion de vulnérabilité à celles, antérieures, de misère, indigence, pauvreté, etc., met l'accent sur des mécanismes de fragilisation et de blessures polymorphes »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Brodriez-Dolino Axelle, « *La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique* », *Informations sociales*, vol. 188, n° 2, 2015.

## **Annexe 6 : Les politiques publiques ne sont pas inactives**

[...] les politiques publiques ne sont pas inactives.

Le premier problème est celui de l'accès de tous aux droits fondamentaux. Les plans successifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la politique de la ville en ce qui concerne les quartiers sensibles proposent déjà tout un ensemble de mesures en matière d'emploi, de logement, de protection de la santé, de justice, d'éducation, de formation et de culture, ou de protection de la famille et de l'enfance. Ces mesures doivent être évaluées et consolidées en permanence.

Notre système de redistribution, notamment les prestations familiales et sociales, jouent pour leur part un rôle important en matière de lutte contre la pauvreté. Mais elles restent certainement à améliorer en ce qui concerne les familles monoparentales et les familles nombreuses, même si le problème de fond reste celui de l'insuffisance des revenus primaires, notamment ceux issus du travail.

Dans cet ensemble de politiques publiques, le Conseil de la famille souhaite attirer l'attention sur six sujets particuliers :

- Le premier concerne les prestations financières, premier outil à disposition des pouvoirs publics pour lutter contre la pauvreté ; le rapport examine trois scénarios alternatifs de renforcement des prestations financières ciblées en direction des familles pauvres ;
- La question de l'accompagnement social des familles pauvres et l'accès à des services collectifs qui fonctionnent d'une part ; aider des familles fortement précarisées à sortir de la pauvreté nécessite un fort investissement en leur direction de la part des services sociaux et de pôle emploi ; si celui-ci est indispensable, on ne peut qu'être inquiet en constatant le relatif recul ces dernières années des actions menées, et des financements qui leur sont consacrés ;
- La question de l'accessibilité à un mode d'accueil et aux dispositifs de soutien à la parentalité se pose de façon accrue pour les familles en situation de pauvreté et/ou en parcours d'insertion ; c'est un enjeu clé si l'on veut que les mères seules puissent retrouver le chemin de l'emploi ; pour les enfants, l'enjeu est leur socialisation et leur développement futur ; là aussi, des efforts importants restent à engager ;
- La question des cantines scolaires ensuite : il n'y a rien de pire pour un enfant que de passer sa journée le ventre vide, et le fait de pouvoir bénéficier d'un repas complet et équilibré le midi est une des conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier des apprentissages que propose l'école ; le rapport fait un ensemble de propositions en la matière ;
- un point apparaît comme particulièrement important du point de vue des familles, le regard que portent sur elles les institutions et les services sociaux ; celui-ci est plus souvent orienté vers la recherche de la faute, de la défaillance ou du manque, que vers la compréhension et l'aide ; cela conduit à une crainte importante de la part des familles concernées, relative en particulier à leurs enfants, qui nourrit une méfiance vis-à-vis des institutions dans laquelle s'enracine un risque de non recours aux prestations et services sociaux ; changer ce regard est ainsi fondamental ; une sensibilisation et une formation des professionnels devraient être engagées dans ce sens ;
- Enfin le problème du non-recours aux prestations et aides sociales est important de la part de ces familles : la complexité de la législation, la fermeture des guichets et la difficulté à trouver un accompagnement pour remplir des demandes, la fracture numérique, dressent devant les familles un ensemble croissant d'obstacles auxquels il convient que les organismes sociaux répondent.

[...]

## **Annexe 7 : Favoriser l'accès aux modes d'accueil des familles en situation de pauvreté**

La question de l'accessibilité à un mode d'accueil se pose de façon accrue pour certains publics, qui du fait de leur situation familiale, sociale ou de leurs besoins spécifiques, nécessitent une attention ou une prise en charge particulière, et notamment les familles en situation de pauvreté et/ou en parcours d'insertion.

Si une attention est accordée depuis plusieurs années à l'accueil de ces publics par différents biais (priorité ou obligation d'accueil intégrée dans les textes législatifs et réglementaires, objectifs d'accueil définis dans la COG, financements incitatifs de l'accueil de ces familles sous forme de bonus financiers spécifiques ou aides à la solvabilisation des familles), force est de constater que dans la réalité, l'accueil de ces publics n'est pas toujours aisé, ni pour les familles qui peinent parfois à trouver une solution, ni pour les professionnels ou les structures qui peuvent se retrouver en difficulté du fait de ces accueils.

Nombreux sont les dispositions légales ou réglementaires, objectifs, dispositifs et outils créés pour promouvoir l'accueil des familles en situation de pauvreté, en parcours d'insertion et/ ou monoparentales :

- le système de financement actuel des EAJE<sup>2</sup> via la PSU<sup>3</sup> est un facteur potentiellement important de mixité sociale et d'égalité d'accès, grâce à l'application homogène du barème national des participations familiales et à la compensation par la CAF de ces participations, quel que soit le tarif payé par la famille ;
- la législation comporte depuis 1998 des dispositions tendant à favoriser l'accueil des enfants de familles défavorisées dans les EAJE ;
- dans la continuité du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013, la COG 2013-2017 avait retenu un objectif de 10 % d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté accueillis en structures collectives.

Les dispositions mises en place depuis une dizaine d'années et décrites ci-dessus ont sans doute permis d'améliorer partiellement les réponses aux besoins spécifiques des familles en matière de mode d'accueil.

[...]

---

<sup>2</sup> EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant

<sup>3</sup> PSU : prestation de service unique

## **DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE**

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



**Lieu d'Accueil  
Enfant - Parents**

« C'est un espace convivial qui accueille les jeunes enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ». Les futurs parents sont les bienvenus. C'est un lieu de rencontre, de jeux, d'écoute et d'échanges



# LES Petites Bulles

Je peux me  
poser

Je peux  
échanger

Je peux parler de  
mes interrogations  
parentales

Je peux me  
préparer pour  
mon entrée à la  
crèche, à l'école



Je peux  
rencontrer  
d'autres parents

Je peux jouer  
avec des mamans,  
des papas et de  
nouveaux copains

Je découvre un  
nouvel espace,  
de nouveaux  
jeux

Venez découvrir,  
Restez le temps que vous voulez,  
Revenez quand vous le souhaitez.

**Le jeudi matin de 9h à 12h**

(Toute l'année, hors vacances scolaires et jours fériés)

Jardin de la Mine

Avenue Mirabeau 13530 TRET

(Face à la Médiathèque)

**Dans un lieu convivial et gratuit**

« Informations pratiques » :

- Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ou de réserver.
- Deux accueillantes seront présentes.
- Vous restez responsables de votre enfant.



Contact :

Association « Accompagnement Action Initiative »

35, Rue Borély  
13120 GARDANNE  
Tél : 04.42.51.52.99 ou 06.87.90.73.64  
[aai.coordination@gmail.com](mailto:aai.coordination@gmail.com)  
Facebook : Asso Aai

Accueillantes AAI

LA CRÈCHE

NOTRE  
ÉQUIPE

NOTRE PROJET  
ÉDUCATIF

INSCRIPTION

LES ACTUALITÉS



## Notre projet éducatif



Le projet éducatif de la crèche Le Lapin blanc se base sur 4 engagements essentiels : la relation triangulaire parents / enfants / professionnels, l'adaptation aux besoins des familles, le développement de pratiques respectueuses de l'environnement, et la sensibilisation et les actions de solidarité.

En effet, c'est grâce à la confiance que les familles accordent à la structure d'accueil que l'enfant pourra s'investir dans la relation avec les professionnels et accepter la séparation. L'accueil de chaque famille dans sa singularité est alors essentiel et garantit un accompagnement adapté à l'enfant, accompagnement qui se fait dans le respect des besoins et des rythmes des tout-petits mais également des familles.

De plus, parce que le bien-être des enfants passe aussi par le fait d'évoluer dans un environnement sain, le Lapin Blanc s'est engagé dans une démarche écocitoyenne : moins de toxiques en crèche, attention portée à l'alimentation, et plus généralement agir dans un principe de réduction de l'impact de la crèche sur l'environnement. Dans la même logique Le Lapin Blanc se fait fort de véhiculer aux tout-petits et à leurs familles des valeurs de partage et de solidarité en s'engageant au quotidien auprès du milieu associatif.



# Les principes fondamentaux

- Assurer la **sécurité** physique, morale et affective de l'enfant.
- Établir une **relation de confiance** avec les familles, savoir être à leur écoute afin de s'adapter au mieux à l'enfant
- Mettre en place un **accompagnement** adapté à l'enfant en respectant les besoins et le rythme de chacun.
- Favoriser la **socialisation** tout en prenant en compte l'individualité de chacun.
- Développer l'**éveil** et l'**autonomie** de l'enfant aussi bien par le jeu que par les actes au quotidien.
- Aider l'enfant à grandir dans un **environnement sain**
- Favoriser la **mixité** et l'ouverture sociale
- Sensibiliser l'enfant et sa famille **au partage et la solidarité**



## Notre fonctionnement

### LES CHENILLES



**Les bébés et les plus jeunes dont la marche n'est pas encore acquise.**

Section accueillant les bébés. L'espace de vie est séparé en 2 afin de sécuriser les plus petits et leurs permettre d'évoluer au sol sur des tapis sans risquer d'être bousculer par ceux qui commencent à marcher. Ils profitent quotidiennement d'un accompagnement favorisant l'éveil moteur et sensoriel (emboîtements, découverte tactile, encastremets, etc.), toujours dans le respect du rythme de chacun.

### LES PAPILLONS



**Les moyens- grands et les grands dont la marche est acquise et le rythme de sommeil établi.**

Les plus grands quant à eux participent entre autres à des activités qui leur permettent de développer leurs capacités cognitives (lotos, jeux d'imitation, histoires, etc.).

# La journée de votre enfant



7h30

Ouverture  
de la crèche

Accueil des enfants / Jeux libres

10h00

Début des activités

en fonctions de leur âge (activités d'éveil,  
parcours moteurs, activités manuelles...)



11h15

Repas



12h30

Sieste

15h45

Goûter



16h30

Jeux libres /  
départ des enfants

18h30

Fermeture  
de la crèche